

*Lettre RAR du président en date du 8 avril 2009*

Monsieur,

J'ai été saisi à plusieurs reprises la semaine dernière de demandes d'étudiants inquiets du devenir de leurs notations du 1er semestre.

Certains par exemple me disent qu'ils sont ou seront bientôt dans l'incapacité de préparer leurs dossiers d'inscription pour des masters 2 dans d'autres établissements dans les délais impartis.

Quelles que soient vos motivations, je vous prie de tenir compte de leur désarroi actuel et de retourner leurs notes à l'administration de la faculté avant la fin de la semaine.

Comptant sur votre sens des responsabilités et espérant ne pas devoir mettre en œuvre les mesures administratives considérant la rétention de notes comme un service non fait, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Christian SERGHERAERT

### *COMMUNIQUE DU COLLECTIF DES ENSEIGNANTS MOBILISES DE LILLE 2*

22/04/09

#### **NOUS NE CEDERONS PAS AUX INTIMIDATIONS !**

La stratégie gouvernementale de pourrissement, de division et d'intimidation à l'égard des enseignants et des chercheurs opposés aux contre-réformes Péresse et Darcos fait des émules dans les universités.

A l'université Lille 2 Droit et Santé, le président vient ainsi de passer d'une campagne d'intimidation à la mise en œuvre de représailles.

Comme dans de nombreuses facultés et UFR, l'assemblée générale des personnels de la faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Lille 2, avait voté, début janvier, la non transmission des notes d'examens à l'administration en signe de protestation contre les projets ministériels et pour la satisfaction de revendications locales. La plupart des jurys d'examen du premier semestre n'ont donc pas pu se tenir.

Prenant acte de ce mouvement, d'ampleur nationale, le conseil de faculté du 2 février a décidé le report des délibérations au mois de juin.

Passant outre cette décision, le président de l'université a adressé le 8 avril aux grévistes une première lettre recommandée avec A/R, les mettant en demeure de rendre leurs notes avant le vendredi 17 avril, sous peine de « mesures administratives considérant la rétention des notes comme service non fait ».

Les enseignants mobilisés destinataires de la lettre, ont répondu collectivement au président, en lui proposant de le rencontrer pour « envisager les modalités selon lesquelles il pourrait être mis fin à cette action ».

Ignorant cette réponse, le président leur a envoyé le 20 avril (début des vacances universitaires !) un second courrier RAR annonçant qu'à compter de ce jour, « il procède à une retenue sur salaire

de 1/30ème par jour de retard dans la remise des notes pour service non fait » et les menaçant « de les traduire en conseil de discipline pour manquement grave à leurs obligations d'enseignants-chercheurs ».

A notre connaissance, c'est la première fois que dans le cadre de ce mouvement de telles mesures ou sanctions sont mises en œuvre.

Nous ne céderons pas aux intimidations. Au contraire, de tels procédés caractéristiques de « la gouvernance » à la mode LRU, ne peuvent que renforcer notre détermination à poursuivre notre combat.

Ci-après, copie des différents courriers mentionnés dans ce message.

Le collectif des enseignants  
mobilisés de Lille 2

[collectif\\_enseignants\\_lille2@yahoo.fr](mailto:collectif_enseignants_lille2@yahoo.fr)